



AVIS DE COURSE TYPE 2021-2024 Dériveurs

Championnat Départemental Dériveurs Intersérie et Open Skiff

Autorité Organisatrice : Centre Nautique d'Arradon

Dimanche 19 Mars 2023

Lieu: La Pointe 56610 Arradon

Grade 5B

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les prescriptions nationales traduites en anglais pour les concurrents non francophones.
- 1.3 - les règlements fédéraux.
- 1.4 - Les règlements sportifs du CDV 56.
- 1.5 - Le présent avis de course.
- 1.6 - En cas de traduction de cet AC, le texte français prévaut.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante "centre-nautique-arradon.com" (rubrique Nos régates) pour 20 h 00 le 10 Mars 2023.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale sur un tableau en façade des locaux du centre nautique d'Arradon.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse: "centre-nautique-arradon.com" (rubrique Nos régates).
- 3.2 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les Dériveurs en intersérie et Open Skiff.
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription :
- 4.2.1 a) Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention compétition.
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
- La licence Club FFVoile mention « compétition » valide accompagnée d'une autorisation parentale de courir.

Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :

- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros.
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

- 4.2.2 Pour le bateau :
- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles doivent s'inscrire en ligne sur "centre-nautique-arradon.com" (rubrique Nos régates).

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées jusqu'à 09 h 45 sur présentation du formulaire d'inscription précisément et lisiblement renseigné. Accompagné de l'acquittement des droits d'inscription.

4.6 **Les responsables des Clubs devront informer le Centre Nautique d'Arradon du nombre de coureurs de leur Club qui participeront à la régates: le Mercredi 15 Mars 2023.**

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription	
<i>Solitaire</i>	13 €	
<i>Double</i>	26€	

6 PROGRAMME

6.1 *Dimanche 19 Mars 2023:*

Accueil Emargement	9 h 00	10 h 00
Fin inscription tardive	9h 45	
Briefing	10 h 00	
1 ^{er} signal d'avertissement	11 h 30	

6.2 Pas de signal d'avertissement après 15 h 30.

7 LIEU

7.1 En annexe à l'AC voir le plan du lieu de l'épreuve.

8 LES PARCOURS

Seront du type banane et/ou trapeze.

9 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour tous les bateaux engages, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour comprenant un virement et un empannage.

10 CLASSEMENT

10.1 Le système de point à minima s'appliquera.

10.2 1 course validée sera nécessaire pour valider la compétition.

10.3 Si plus de 3 courses courues, la plus mauvaise sera retirée.

11 PROTECTION DES DONNÉES

11.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

11.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

12 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

13 PRIX

Les prix seront distribués à l'issu de la dernière course lors de la proclamation des résultats.

14 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Centre Nautique d'Arradon
7 rue de la carriere

La pointe
BP 46
56610 Arradon

Tel 02 97 41 74 14
Site www.centre-nautique-arradon.com
Mail contact@centre-nautique-arradon.com

Marée

BM 11 h 03
PM 17 h 18
Coef 70/79

Annexe a l'Avis de course

